



La lettre de la Caf du Rhône

L'ÉCLAIRAGE DU TRIMESTRE

Loisirs & vacances des enfants et des familles

> **Les aides 2013 de la Caf du Rhône**

POINTS ET MODES DE CONTACT

L'accueil Caf à Lyon
8^{ème} : proximité,
rapidité, accessibilité...

Pratique :

- > www.caf.fr : votre dossier allocataire en ligne
- > bornes interactives : la Caf en libre service

LES AIDES 2013 DE LA CAF DU RHÔNE

Les loisirs & vacances des enfants et des familles



© CRÉDIT PHOTO - SXC - CAPGROS / DR CNAF - HERVÉ PINEL

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHÔNE ATTRIBUE DES AIDES POUR LES LOISIRS ET LES VACANCES DE VOS ENFANTS ET DE VOTRE FAMILLE SOUS CERTAINES CONDITIONS.

L'an dernier **11 500** familles allocataires ont bénéficié des aides versées par la Caf pour les loisirs et les vacances. Ainsi, **24 100 enfants** sont partis en séjours vacances, soit avec leurs familles, soit en colonie ou en camp.

Les bons vacances sont automatiquement adressés par courrier aux familles bénéficiaires.

Ces aides de la Caf s'adressent aux familles allocataires ayant :

- perçu des prestations familiales au mois d'octobre 2012 ;
- au moins un enfant à charge, né avant le 1er octobre 2012, et âgé de moins de 20 ans à cette date ;
- un quotient familial inférieur ou égal à 700 €.

L'aide aux vacances des enfants

Cette aide a pour objectif de permettre, pendant les périodes de vacances scolaires (pour les enfants soumis à l'obligation scolaire), **un départ en vacances collectives pour les enfants**. Il s'agit de **bons vacances** attribués à chaque enfant, sous certaines conditions. Leur montant journalier est variable de 8 à 22 € selon le quotient familial. Pour les enfants bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), le montant journalier est majoré de 75 %. Le séjour doit être effectué en France, dans un centre collectif de vacances : **colonie, camp ou placement familial**. La durée minimum d'un séjour en collectivité doit être de 5 jours consécutifs. L'organisateur du séjour doit être déclaré auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale et être en possession de leur récépissé. L'organisateur est une association à but non lucratif, répondant aux critères de neutralité philosophique, politique et confessionnelle ; elle est ouverte à tous publics.

L'aide aux vacances familiales

Son objectif est de permettre, pendant les périodes de vacances scolaires (pour les enfants soumis à l'obligation scolaire), **un départ des enfants en vacances en famille**. Il s'agit de **bons vacances** attribués aux enfants des familles allocataires, sous certaines conditions. Leur montant journalier est variable de 8 à 22 € selon le quotient familial. Lors du 1er départ en vacances en famille, un forfait voyage de 100 € est versé aux familles ayant un quotient familial inférieur à 400 € au 1er octobre 2012. La durée minimum d'un séjour en famille doit être de **5 jours consécutifs**. Le séjour doit se dérouler dans un centre familial de vacances agréé par le ministère compétent (maison familiale, village de vacances), un camping agréé ou une location.

Les bénéficiaires de bons vacances ont la **possibilité de cumuler** les vacances collectives des enfants aux vacances familiales **dans la limite de 21 jours**. Les bons vacances ont valeur d'argent et sont valables du 7 janvier 2013 au 6 janvier 2014. **Pour obtenir le paiement, il convient de retourner les justificatifs à la Caf du Rhône au plus tard : le 15 octobre 2013 pour les vacances d'été et le mois qui suit la fin du séjour pour les autres vacances.**

ET AUSSI...



Il existe des dispositifs particuliers pour les familles en difficulté s'appuyant sur un accompagnement des travailleurs sociaux qui détectent les bénéficiaires potentiels. **Il n'y a donc aucune démarche à effectuer en direction de la Caf.**



! A SAVOIR

- > La participation de la Caf est **limitée au montant des frais d'hébergement**.
- > Pour le mode d'emploi des bons vacances, les bénéficiaires doivent se reporter à **la notice d'utilisation** adressée par courrier en même temps que les bons vacances.
- > La Caf se réserve le droit d'effectuer **des contrôles** et sanctionnera toute fausse déclaration. Les factures et justificatifs surchargés, corrigés seront refusés.
- > La Caf identifie les bénéficiaires : **les familles n'ont aucune démarche à effectuer** auprès de la Caf du Rhône.



PRATIQUE



WWW.CAF.FR

Votre dossier allocataire en ligne

- Visualisez en 1 seul coup d'œil : votre situation, vos paiements et vos dernières démarches en ligne. Soyez attentif au paragraphe ⚠ qui vous indique les échéances et les démarches à effectuer pour votre dossier.
- Gérez votre dossier en ligne : téléprocédures, simulations de droits, changements de situation, déclarations des ressources, éditions d'attestations...



BORNES INTERACTIVES

La Caf en libre service

La Caf met à disposition de ses usagers des bornes interactives disponibles sur plusieurs lieux d'accueil 24h/24 ou pendant les horaires d'ouverture pour effectuer en toute autonomie (avec votre numéro allocataire et code confidentiel) toutes vos démarches : consultation de votre dossier, attestation de paiement, demande de prestation, simulations...

Retrouvez la liste des bornes interactives de la Caf du Rhône sur le www.caf.fr / Ma Caf.



L'ACCUEIL CAF à Lyon 8ème : proximité, rapidité, accessibilité... de bonnes raisons pour s'y rendre

LA CAF VOUS REÇOIT DANS UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ QUI PROPOSE LES MÊMES SERVICES QU'AU SIÈGE LYON 3ÈME

Ce nouvel accueil, situé 1 place du 8 mai 1945, présente de **multiples avantages**.

Il n'y a **pas d'attente** grâce à la réception sur rendez-vous : vous êtes reçu immédiatement et à l'heure prévue.

Vous pouvez obtenir un rendez-vous, les lundis - mardis et vendredis de 8h30 à 16h, dans **un délai très court** : l'après-midi même de la prise de rendez-vous.

Vous pouvez rencontrer un technicien conseil **pour vos prestations** ou un assistant social **en cas de situation difficile**.

Des outils multimédias sont en libre-service pour l'impression de vos attestations

Caf et pour toutes vos démarches en ligne avec la Caf.

L'accueil Caf Lyon 8ème près de chez vous **est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite**.

De plus, **11 lignes de bus et tram** desservent les arrêts proches de l'accueil, et, vous pouvez **stationner facilement** aux alentours.

Une borne extérieure disponible 24h/24 et 7j/7

Vous trouverez sur le www.caf.fr / Ma Caf, ce dépliant qui vous indiquera **toutes les informations pratiques** pour votre prochaine visite dans notre nouvel accueil.

